



Conseil d'administration du 11/10/2024

Délibération n°6

Objet: Abandon de projet

Commune de OIZON – projet de création d'un équipement public

Le ONZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 14h30, le conseil d'administration dûment convoqué le 04 octobre 2024 s'est réuni à ORLEANS, sous la présidence de M. Ariel LÉVY.

Etaient présents:

Collèges	Titulaires	Pré	Re	Suppléants	Pré
_			p.		
EPCI	NEVEU Didier		\boxtimes	ASENSIO Philippe	
	DUPUIS David	\boxtimes		ECHEGUT Patrick	
	MALET Jean-Jacques	\boxtimes		LECOMTE Olivier	
	JOLIVET Thierry	\boxtimes		VAREILLES Philippe	
	NIEUVARTS Hervé	\boxtimes		BREYER Yves	
	LARCHERON Gérard		\boxtimes	CITRON Olivier	
	HAUCHECORNE Bertrand	\boxtimes		HAUER Eric	\boxtimes
	BURGEVIN Gilles	\boxtimes		CHOFFY Patrick	\boxtimes
	LEGRAND Gérard			CHAMBRIN Michel	\boxtimes
	GAURAT Hervé				
	DUCROT Didier	\boxtimes			
	BELHOMME François				
	TOURRES Dominique	\boxtimes			
	BAUDE Laurent	\boxtimes		TRIQUET Francis	
	TOUCHARD Alain		\boxtimes		
	BARRUEL Béatrice				
Départements	LEVY Ariel	\boxtimes		VALLIES Jean-Vincent	
	GAUDET Marc		\boxtimes	NERAUD Frédéric	
	LEMOINE Stéphane			BUISSON Hervé	
	BAUDU Stéphane			LHERITIER Catherine	
Région	JACQUET David			SAUTREUIL Magali	\boxtimes

~~~





Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment l'article II-3;

Vu le courrier adressé à la Commune de OIZON le 25/06/2024 par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ;

Vu la délibération du Conseil municipal de OIZON du 15/07/2024 notifiant l'abandon du projet ;

#### **DELIBERE**

======

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : il est acté l'abandon du projet listé dans le tableau ci-dessus reproduit :

| Porteur<br>de projet | Nom<br>du projet                      | Date de<br>notification de<br>l'abandon | Frais<br>réels<br>engagés<br>HT | Forfait<br>financier<br>abandon | Motifs<br>d'abandon          |
|----------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| OIZON                | Création d'un<br>équipement<br>public | 25/06/2024                              | 0€                              | Oui                             | Poids financier du<br>projet |

<u>Article 3</u>: il est approuvé l'application d'un forfait financier pour abandon d'un montant de 400 € HT à la commune de OIZON (18).

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Ariel LÉVY

Président de l'EPFLI Foncier Cœur de France

Publication sur le site internet <u>www.fonciercoeurdefrance.fr</u> le 21/10/2024